

**ASSOCIATION DES AUTEURES ET  
AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS**

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2018

**ASSOCIATION DES AUTEURES ET  
AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS**

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
États financiers	
État des résultats	3
État de l'évolution de l'actif net	4
État de la situation financière	5
État des flux de trésorerie	6
Notes complémentaires	7
Commentaire de l'auditeur indépendant concernant l'information financière supplémentaire	11
Information financière supplémentaire - Produits et charges par projet (non auditée)	12

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
Association des auteures et auteurs de l'Ontario français

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2018, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### *Responsabilité de l'auditeur*

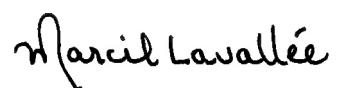
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

*Opinion*

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français au 31 mars 2018, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)

Le 31 mai 2018

# ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS

## ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

3

	2018	2017
<b>PRODUITS</b>		
Subventions et contributions (Note 3)	235 743 \$	197 831 \$
Cotisations des membres	13 620	13 990
Publicité et autres	4 490	1 743
Admissions	1 180	2 350
Dons	1 000	12 000
Commandites	-	1 000
	<b>256 033</b>	<b>228 914</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	66 807	65 788
Honoraires - contractuels	23 959	45 902
Frais de déplacement et d'hébergement	20 915	15 880
Frais de bureau	15 395	12 818
Loyer	14 032	14 032
Cachets des auteur.e.s	13 984	19 560
Publicité, promotion et frais de représentation	13 612	15 907
Honoraires versés aux auteur.e.s	10 300	8 164
Remboursement de la subvention d'Emploi et Développement social Canada - Nouveaux Horizons pour les aînés	9 374	-
Réunions statutaires	8 775	11 765
Frais de déplacement du personnel	5 392	4 796
Télécommunications	2 407	2 200
Charges liées aux activités	2 248	3 206
Assurances	2 034	1 975
Honoraires légaux et d'audit	1 697	6 678
	<b>210 931</b>	<b>228 671</b>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>45 102 \$</b>	<b>243 \$</b>

**ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS****ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018****4**

---

	<b>Non affecté</b>	<b>Fonds de réserve</b>	<b>2018 Total</b>	<b>2017 Total</b>
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>4 522 \$</b>	<b>20 000 \$</b>	<b>24 522 \$</b>	24 279 \$
Excédent des produits sur les charges	45 102	-	45 102	243
Affectation interne (note 5)	(40 000)	40 000	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>9 624 \$</b>	<b>60 000 \$</b>	<b>69 624 \$</b>	24 522 \$

---

# ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2018

5

	2018	2017
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	80 224 \$	55 510 \$
Débiteurs	11 000	11 000
Taxe de vente harmonisée à recevoir	7 000	6 166
Frais payés d'avance	1 856	1 059
Subvention à recevoir	-	9 000
	<b>100 080 \$</b>	<b>82 735 \$</b>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs et frais courus	28 276 \$	24 731 \$
Cotisations des membres perçues d'avance	2 180	465
Subventions et contributions reportées (note 4)	-	33 017
	<b>30 456</b>	<b>58 213</b>
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	9 624	4 522
Affectation interne		
Fonds de réserve (note 5)	60 000	20 000
	<b>69 624</b>	<b>24 522</b>
	<b>100 080 \$</b>	<b>82 735 \$</b>

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

  
\_\_\_\_\_, administrateur

  
\_\_\_\_\_, administrateur

**ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS****ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018****6**

	<b>2018</b>	<b>2017</b>
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	<b>45 102 \$</b>	243 \$
<b>Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :</b>		
Débiteurs	-	984
Taxe de vente harmonisée à recevoir	<b>(834)</b>	(746)
Frais payés d'avance	<b>(797)</b>	56
Subvention à recevoir	<b>9 000</b>	(9 000)
Créditeurs et frais courus	<b>3 545</b>	258
Cotisations des membres perçues d'avance	<b>1 715</b>	(50)
Subventions et contributions reportées	<b>(33 017)</b>	17 629
	<b>(20 388)</b>	9 131
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>24 714</b>	9 374
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<b>55 510</b>	46 136
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<b>80 224 \$</b>	55 510 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.



### 1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français est une société sans capital-actions constituée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif.

Le rôle principal de l'Association consiste à promouvoir les intérêts des écrivains et écrivaines d'expression française. L'Association est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et, à ce titre, est exonérée d'impôt.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'Association applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (NCOSBL) de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

#### Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers selon les NCOSBL exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés.

#### Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

#### Constatation des produits

L'Association comptabilise les subventions et contributions selon la méthode du report. Les subventions et contributions affectées aux charges de périodes futures sont constatées à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les produits découlant des cotisations des membres sont constatés dans la période au cours de laquelle ils se rapportent.

Les produits de dons sont comptabilisés lorsqu'ils sont reçus.

Les produits provenant des admissions et des commandites sont reconnus au cours de l'exercice où les événements ont lieu.

Les autres produits sont constatés lorsqu'ils deviennent exigibles et que leur recouvrement est suffisamment assuré.

#### Services reçus à titre bénévole

L'Association ne pourrait exercer ses activités sans les services qu'elle reçoit de nombreux bénévoles qui lui consacrent un nombre d'heures considérable. En raison de la complexité inhérente à la compilation de ces heures et à la détermination de leur juste valeur, les services reçus à titre bénévole ne sont pas constatés dans les états financiers de l'Association.

## 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

### **Instruments financiers**

#### *Évaluation des instruments financiers*

L'Association évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations qui ne sont pas conclues dans des conditions de concurrence normale.

Elle évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

#### *Dépréciation*

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications d'une possible dépréciation. L'Association détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs de l'actif financier. Si c'est le cas, elle réduit la valeur comptable de l'actif à la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus de l'actif ou au prix qu'elle pourrait obtenir de la vente de l'actif à la date de clôture selon le plus élevé des deux montants. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

#### *Coûts de transaction*

Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont présentés en réduction de la valeur comptable de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument en vertu de la méthode linéaire.

### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires incluant les découverts bancaires dont les soldes peuvent fluctuer entre le positif et le négatif.

# ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2018

9

### 3. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS

	2018	2017
<b>Conseil des arts de l'Ontario</b>		
Fonctionnement	62 100 \$	60 000 \$
Projet (Cercles littéraires)	-	2 244
<b>Ville d'Ottawa</b>		
Fonctionnement	55 000	53 500
Projet (Planification stratégique)	-	8 000
<b>Ministère du Patrimoine canadien</b>		
Programmation	35 000	35 000
<b>Conseil des arts du Canada</b>		
Organisme de soutien (Subvention de base)	40 000	-
Projet (Rencontres littéraires nationales)	20 000	21 594
Projet (Formation)	3 601	1 399
Projet (Bateau - livre)	-	3 500
Projet (Fréquences poétiques)	-	1 900
<b>Gouvernement du Québec - Secrétariat du Québec aux relations canadiennes</b>		
Projet (Bateau-livre)	4 000	4 500
<b>Emploi et Développement social Canada - Nouveaux Horizons pour les aînés</b>		
Projet (Tournée des aînés)	16 042	5 064
<b>FEDdev/Assemblée de la francophonie de l'Ontario</b>		
Fonctionnement	-	1 130
	<b>235 743 \$</b>	<b>197 831 \$</b>

### 4. SUBVENTIONS ET CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations des subventions et contributions reportées se détaillent comme suit :

	2018	2017
Solde au début	33 017 \$	15 388 \$
Plus : montant octroyé au cours de l'exercice	202 726	215 460
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(235 743)	(197 831)
Solde à la fin	- \$	33 017 \$

### 5. AFFECTATION INTERNE

#### Fonds de réserve

Le Fonds de réserve a été créé afin de faire face à des événements imprévus et pour combler les sommes nécessaires à l'octroi du Prix Émergence AAOF. En date de fin d'exercice, le conseil d'administration a approuvé le virement d'un montant de 40 000 \$ du Fonds non affecté vers le Fonds de réserve.

### 6. INSTRUMENTS FINANCIERS

#### Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'Association sont liés aux débiteurs. L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités.

De plus, l'Association évalue la condition financière de ses clients sur une base continue et examine l'historique de crédit de tout nouveau client. L'Association établit une provision pour créances douteuses en tenant compte du risque de crédit de clients particuliers, des tendances historiques et d'autres informations. La totalité du compte client est à recevoir d'une entité. L'Association évalue qu'aucun risque important ne découle de cette situation.

### 7. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'Association en vertu de baux totalisent 29 250 \$ plus TVH, et les versements à effectuer au cours des trois prochains exercices sont les suivants :

2019	13 500 \$
2020	13 500 \$
2021	2 250 \$

### 8. ÉVENTUALITÉ

#### Montants octroyés en vertu d'ententes

Dans le cours normal de ses activités, l'Association signe des ententes en vertu desquelles des montants lui sont octroyés pour l'exécution de projets qui sont assujettis à des restrictions qui régissent l'utilisation des fonds. Les bailleurs de fonds peuvent effectuer un audit des registres comptables de l'Association pour s'assurer du respect de ces modalités. Dans l'éventualité où des montants pourraient faire l'objet de remboursements aux bailleurs de fonds, les ajustements nécessaires seront affectés à l'exercice au cours duquel ils seront constatés.

### 9. CHIFFRES COMPARATIFS

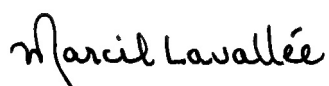
Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de rendre leur présentation conforme à celle de l'exercice courant.

## COMMENTAIRE DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT CONCERNANT L'INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

Les états financiers audités de l'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français et notre rapport de l'auditeur indépendant portant sur ces états financiers sont présentés dans la section précédente de ce document.

Sur la base des informations fournies par la direction, nous avons compilé l'information financière supplémentaire. Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de l'information financière supplémentaire et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que l'information financière supplémentaire n'est pas requise pour atteindre l'objectif d'une image fidèle de la situation financière, des résultats et des flux de trésorerie de l'Association des auteures et auteurs de l'Ontario français selon les normes comptables canadiennes des organismes sans but lucratif et que l'information financière supplémentaire risque de ne pas convenir à ses besoins.



Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)  
Le 31 mai 2018

# ASSOCIATION DES AUTEURES ET AUTEURS DE L'ONTARIO FRANÇAIS

## INFORMATION FINANCIÈRE SUPPLÉMENTAIRE

### PRODUITS ET CHARGES PAR PROJET

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2018

(non auditée - voir commentaire p. 11)

12

	Administration et fonctionnement	Formation	Tournée des aînés	Bateau-livre	Rencontres littéraires nationales	2018 Total	2017 Total
<b>PRODUITS</b>							
Subventions et contributions							
Conseil des arts de l'Ontario	62 100 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	62 100 \$	62 244 \$
Ville d'Ottawa	55 000	-	-	-	-	55 000	61 500
Ministère du Patrimoine canadien	35 000	-	-	-	-	35 000	35 000
Conseil des arts du Canada	40 000	3 601	-	-	20 000	63 601	28 393
Emploi et Développement social Canada							
- Nouveaux horizons pour les aînés	-	-	16 042	-	-	16 042	5 064
FEDdev /Assemblée de la francophonie de l'Ontario	-	-	-	-	-	-	1 130
Gouvernement du Québec - Secrétariat du Québec aux relations canadiennes	-	-	-	4 000	-	4 000	4 500
	192 100	3 601	16 042	4 000	20 000	235 743	197 831
Cotisations des membres	13 620	-	-	-	-	13 620	13 990
Publicité et autres	3 990	-	-	500	-	4 490	1 743
Admissions	-	-	-	1 180	-	1 180	2 350
Dons	1 000	-	-	-	-	1 000	12 000
Commandites	-	-	-	-	-	-	1 000
	210 710	3 601	16 042	5 680	20 000	256 033	228 914
<b>CHARGES</b>							
Salaires et avantages sociaux	66 607	200	-	-	-	66 807	65 788
Honoraires - contractuels	19 174	-	660	1 000	3 125	23 959	45 902
Frais de déplacement et d'hébergement	1 799	2 111	2 669	2 592	11 744	20 915	15 880
Frais de bureau	14 868	-	15	512	-	15 395	12 652
Loyer	14 032	-	-	-	-	14 032	14 032
Cachets des auteur.e.s	8 504	-	-	1 230	4 250	13 984	19 560
Publicité, promotion et frais de représentation	10 318	-	312	2 020	962	13 612	15 907
Honoraires versés aux auteur.e.s	5 650	-	2 650	2 000	-	10 300	8 164
Autres	-	-	9 374	-	-	9 374	167
Réunions statutaires	8 775	-	-	-	-	8 775	11 765
Frais de déplacement du personnel	4 866	526	-	-	-	5 392	4 795
Télécommunications	2 407	-	-	-	-	2 407	2 200
Charges liées aux activités	1 126	760	362	-	-	2 248	3 206
Assurances	2 034	-	-	-	-	2 034	1 975
Honoraires légaux et d'audit	1 697	-	-	-	-	1 697	6 678
	161 857	3 597	16 042	9 354	20 081	210 932	228 671
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>							
	48 853 \$	4 \$	- \$	(3 674) \$	(81) \$	45 102 \$	243 \$